

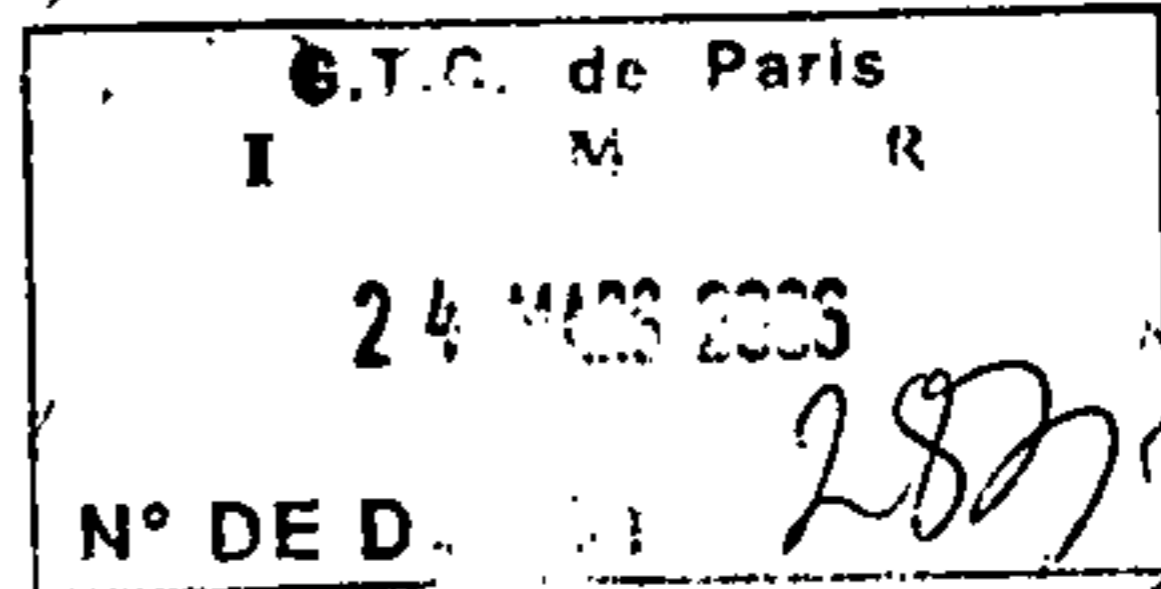
828786

FIDUGEST

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros

Siège social : 22 avenue de Friedland, 75008 PARIS

PARIS 323 306 670



**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 FEVRIER 2006**

L'an deux mille six,
Le 20 février,
A 10 heures,

La société FIDUGEST PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée au capital de 75 000,00 euros, ayant son siège social 22 avenue de Friedland, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 487807042 RCS PARIS, Représentée par son Gérant Monsieur Stéphane GIBERT,

Associé unique de la société FIDUGEST,

En présence de Monsieur Jean-Pierre BAUT, président non associé de la société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre BAUT de son mandat de président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la société :

Monsieur Stéphane GIBERT, Expert Comptable,
Né à Paris le 10/06/1967, de nationalité française,
Demeurant 35 rue du Fond Noël Gilles 78540 VERNUILLET,

SG

DEUXIEME DECISION

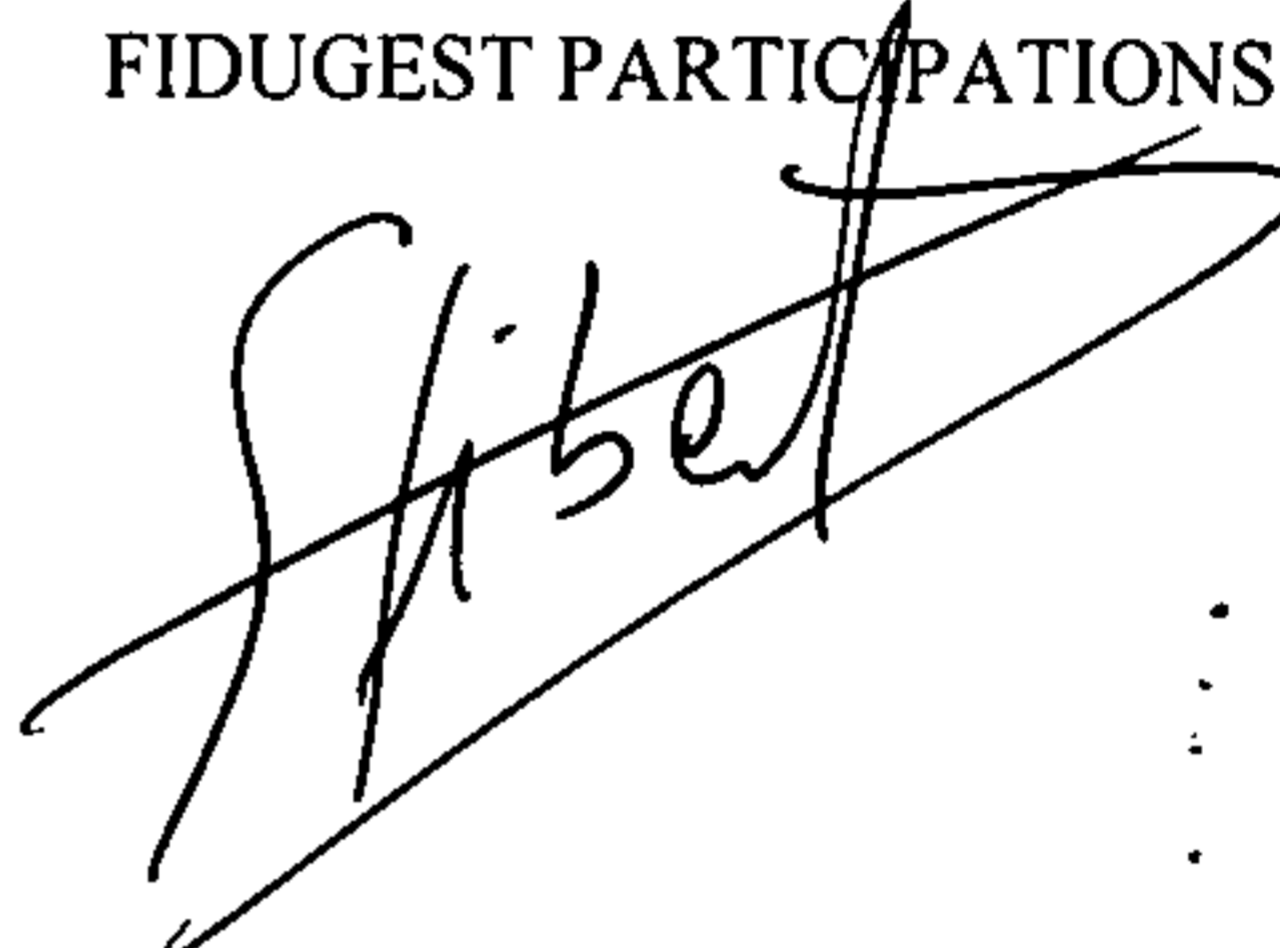
L'associé unique décide que le président ne percevra aucune rémunération pour son mandat de président, mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

FIDUGEST PARTICIPATIONS



S. Sibet